

Réf dossier : 2411
N° ordre de passage : 20
N° annuel : C2018_0112

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 12 MARS 2018

Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal - Modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la mise à disposition du public : approbation

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 29 février 2012 et modifié les 2 mai 2012, 29 mai 2017, 18 décembre 2017 et mis à jour le 6 janvier 2017.

Par arrêté du Président en date du 13 décembre 2017 une procédure de modification simplifiée n° 2 a été engagée afin de faire évoluer l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 5 portant sur le secteur de la Briqueterie et intitulée « Extension de la zone d'activités ».

Ainsi les modalités de la mise à disposition du public ont été précisées par délibération du 23 mars 2016 et celle-ci s'est déroulée du 10 janvier au 9 février 2018, en mairie de Saint-Jacques-sur-Darnétal et à la Métropole Rouen Normandie où des registres ont été mis à disposition du public afin qu'il puisse y consigner ses observations. Le dossier projet de modification simplifiée était également mis en ligne sur le site internet de la Métropole.

Le projet de modification simplifiée n° 2 de la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal a été notifié aux Personnes Publiques Associées et à Madame le Maire par courriel en date du 4 janvier 2018.

A l'issue de cette mise à disposition on ne relève, qu'un avis favorable en date du 15 janvier 2018 de la CCI Rouen Métropole. Seule une personne est venue consulter le dossier et n'a laissé dans le registre tenu à disposition que son nom et sa signature, sans aucune remarque.

Aucune observation n'a été consignée dans les registres tenus à disposition du public.

Par conséquent, le bilan de la mise à disposition est tiré en précisant que le projet de modification simplifiée ne nécessite aucune adaptation et peut être approuvé tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 23 mars 2016 ~~précisant les modalités de mise à~~
disposition du public des projets de modification de PLU et l'exposé des motifs,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal approuvé le
29 février 2012 et modifié les 2 mai 2012, 29 mai 2017, 18 décembre 2017 et mis à jour le
6 janvier 2017,

Vu le bilan de la mise à disposition dressé ci-dessus,

Ayant entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que le projet de modification simplifiée n° 2 de la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal concerne uniquement la modification de l'OAP n° 5 dite «Extension de la zone d'activités »,
- que les modalités de la mise à disposition du public ont été précisées par délibération du Conseil Métropolitain du 23 mars 2016,
- que le projet de modification simplifiée n° 2 de la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal a été notifié aux PPA et à Madame le Maire par courriel le 4 janvier 2018 et tenu à disposition du public du 10 janvier au 9 février 2018 inclus,
- que le bilan de la mise à disposition n'implique aucune adaptation,

Décide :

- d'approuver le bilan de la mise à disposition,
- d'approuver le projet de modification simplifiée n° 2 de la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal tel qu'annexé à la présente délibération,

Précise que :

- conformément aux articles L 153.23 et suivants du Code de l'urbanisme, le PLU modifié-simplifié n° 2 de la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal sera rendu exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à Madame la Préfète de Seine-Maritime,
- la présente délibération fera l'objet d'une annonce légale, d'un affichage pendant un mois au siège de la Métropole Rouen Normandie et en Mairie de Saint-Jacques-sur-Darnétal et d'une publication au recueil des actes administratifs,
- la présente délibération sera tenue à disposition du public durant un mois avec le dossier approuvé, au siège de la Métropole Rouen Normandie et en Mairie de Saint-Jacques-sur-Darnétal, et transmise aux Personnes Publiques Associées.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 12 MARS 2018

LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen) jusqu'à 20h, Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 20h10, Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BEREGOVOY (Rouen) à partir de 19h18 et jusqu'à 19h55, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville), M. BREUGNOT (Gouy) jusqu'à 20h11, M. BURES (Rouen), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) jusqu'à 20h12, Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. CHABERT (Rouen), Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) jusqu'à 20h35, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE (Duclair) à partir de 19h05, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 18h10, M. DELESTRE (Petit-Quevilly), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18h31, Mme DESCHAMPS (Rouen) jusqu'à 19h56, M. DUBOC (Rouen) jusqu'à 20h22, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) à partir de 18h07 et jusqu'à 20h35, M. DUCABLE (Isneauville), M. DUPRAY (Grand-Couronne) jusqu'à 20h12, Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18h35, M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), Mme FOURNIER (Oissel), M. FROUIN (Petit-Quevilly) à partir de 18h10, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 20h35, Mme GAYET (Grand-Quevilly), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly) à partir de 18h10, M. GOURY (Elbeuf), M. GRELAUD (Bonsecours), M. GRENIER (Le Houlme), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), M. LABBE (Rouen), Mme LAHARY (Rouen) à partir de 18h32, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h26 et jusqu'à 19h45, M. LETAILLEUR (Petit-Couronne), Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen) à partir de 18h18, M. MARTINE (Malaunay), M. MARTOT (Rouen) à partir de 19h18, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18h52, M. PENNELLE (Rouen), M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal) jusqu'à 20h, Mme PLATE (Grand-Quevilly) à partir de 18h07 et jusqu'à 20h35, Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme ROUX (Rouen),

M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. SPRIMONT (Rouen), M. TEMPERTON (La Bouille), M. THORY (Le Mesnil-Esnard), Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf), M. VAN-HUFFEL (Maromme) jusqu'à 20h15, M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie).

Etaient représentés :

Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. FONTAINE à partir de 18h35, M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION, Mme BALLUET (Rouen) par Mme RAMBAUD, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. HEBERT, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) par M. LEROY à partir de 18h26 et jusqu'à 19h45, M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) par M. PESQUET, M. BREUGNOT (Gouy) par M. ROUSSEL à partir de 20h11, Mme BUREL F. (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme LALLIER, Mme BUREL M. (Cléon) par M. OVIDE, M. CHARTIER (Rouen) par M. LABBE, Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) par M. LE GALLO à partir de 20h35, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par Mme SANTO, M. CORMAND (Canteleu) par Mme EL KHILI, M. COULOMBEL (Elbeuf) par M. DUPRAY jusqu'à 20h12, M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen) par M. DARDANNE, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) par M. MARUITTE, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par Mme GUILLOTIN, Mme DESCHAMPS (Rouen) par M. CHABERT à partir de 19h56, Mme DIALLO (Petit-Couronne) par Mme PLATE à partir de 18h07 et jusqu'à 20h35, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par M. MARUT à partir de 20h35, M. DUCHESNE (Orival) par M. BARON, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. DELESTRE à partir de 20h12, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) par M. BONNATERRE à partir de 20h35, M. HOUBRON (Bihorel) par Mme LE COMPTE, Mme KREBILL (Canteleu) par M. GLARAN, M. LAUREAU (Bois-Guillaume) par M. RENARD, M. LECOUTEUX (Belbeuf) par M. THORY, Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) par Mme DEL SOLE, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE, Mme MASURIER (Maromme) par M. VAN HUFFEL jusqu'à 20h15, M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville) par Mme M'FOUTOU, Mme MILLET (Rouen) par Mme DELAMARE à partir de 18h10, M. MOREAU (Rouen) par M. DUBOC jusqu'à 20h22, M. MOURET (Rouen) par M. PESSIOT, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LEVILLAIN, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par Mme BOULANGER jusqu'à 18h52, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal) par M. ANQUETIN à partir de 20h, Mme PLATE (Grand-Quevilly) par Mme GOUJON à partir de 20h35, Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen) par M. MASSON, M. VAN-HUFFEL (Maromme) par M. LAMIRAY à partir de 20h15, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LE COUSIN.

Etaient absents :

Mme BARRIS (Grand-Couronne), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), M. DUPONT (Jumièges), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), Mme GROULT (Darnétal), M. HIS (Saint-Paër), M. JAOUEN (La Londe), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), Mme SLIMANI (Rouen), Mme TAILLANDIER (Moulineaux).

Envoyé en préfecture le 19/03/2018

Reçu en préfecture le 19/03/2018

Affiché le



ID : 076-200023414-20180319-C2018_0112-DE